



Préparation à l'examen professionnel Professeur de l'enseignement artistique

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de **test d'orientation** préalable.

Les durées indiquées correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.

Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)

Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

Apport de connaissances	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 4 h / 0,5 jour Culture territoriale Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

L'inscription au concours ou à l'examen se réalise via le site <https://www.concours-territorial.fr/>